

07 JAN 2014

A 143

98 B 786

3 D

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 105 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 30 RUE DE L'INDUSTRIE

67170 BRUMATH

419 088 760 RCS STRASBOURG

DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le dix-huit novembre, à onze heures trente minutes, au siège social,
Monsieur Dominique DUTSCHER, président de la société **3 D** a établi ainsi qu'il suit le présent
procès-verbal, en application de l'article 17 des statuts de la société.

PREMIERE DECISION

Le président décide de nommer, à compter de ce jour Monsieur Maxime DUTSCHER, né le 17 juin 1982 à HAGUENAU et demeurant à 67500 HAGUENAU, 64 rue du Prêteur, en qualité de Directeur général et ce pour la durée du mandat du président.

Dans le cas où Monsieur Dominique DUTSCHER viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Maxime DUTSCHER conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Maxime DUTSCHER, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Monsieur Maxime DUTSCHER a déclaré par avance accepter ces fonctions et ne pas se trouver dans un des cas d'incompatibilité ou d'incapacité prévus par la loi.

Le président prend acte que le contrat de travail de Monsieur Maxime DUTSCHER en tant que responsable logistique est maintenu. A ce titre, il continuera de percevoir la même rémunération que précédemment.

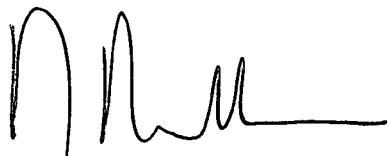
Monsieur Maxime DUTSCHER percevra, au titre de ses fonctions de directeur général, une rémunération mensuelle brute de 500 € sur 12 mois. En outre, il pourra prétendre au remboursement, sur justificatifs, des frais encourus dans l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Dominique DUTSCHER, président de la société 3 D SAS.

Le président,
Dominique DUTSCHER



Maxime DUTSCHER

(Faire précéder la signature de la mention : « **Bon pour acceptation des fonctions de directeur général** »)

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

